

FORMULAIRE TR-1 BE

PART I

1) Statut de la notification

Définitive

2) Emetteur

Nom RECTICEL
Numéro d'identification 0405-666-666

3) Motif de la notification

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote
Franchissement de seuil par des personnes qui agissent de concert

4) Notification par

Des personnes agissant de concert qui ont conclu un accord visant à obtenir le contrôle, à faire échouer une offre ou à maintenir le contrôle
Des personnes agissant de concert qui ont conclu un accord portant sur l'exercice de leurs droits de vote, en vue de mener une politique commune durable
Des personnes agissant de concert qui ont conclu un accord relatif à la possession, l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote
Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle

5) Personne(s) tenue(s) à notification

Nom (à faire précéder pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)
Compagnie du Bois Sauvage SA	Rue du Bois Sauvage 17, B-1000 Bruxelles
Entreprises et Chemins de Fer en Chine SA	Rue du Bois Sauvage 17, B-1000 Bruxelles
Vean NV	Stationsstraat 172, B-9260 Schellebelle
LMCL Comm V	Stationsstraat 172, B-9260 Schellebelle
Sihold NV	Fabriekstraat 23, B-8850 Ardooie
Debco NV	Stationsstraat 42, B-9230 Wetteren
AB Holding SPF SA	Boulevard Royal 11, L-2449 Luxembourg
Rec-Man & Co SCA	Route d'Esch 412F, L-2086 Luxembourg
Cape-3 BVBA	René Comhairelaan 91, B-1082 Sint-Agatha-Berchem
Sellas Burg Maatschap (Coopman-De Baedts)	Kere 103, B-9950 Waarschoot
Paquot Guy	
Vansteenkiste Luc	
De Moor Jan	

6) Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom (à faire précéder pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)

Veuillez compléter "part II" pour les coordonnées des personnes visées aux points 5 et 6

Cliquez

7) Date de dépassement de seuil

26/09/2011 (DD/MM/YYYY)

8) Seuil franchi (en %)

30

Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas compléter le point 10

9) Dénominateur

28.931.456

Veillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10) Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
	Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres
Compagnie du Bois Sauvage SA	8.288.006	8.488.006	0	29,34%	0,00%
Entreprises et Chemins de Fer en Chine	308.024	308.024		1,06%	
Paquot Guy	7.620	7.620		0,03%	
Sous total	8.603.650	8.603.650		30,43%	
Vean NV	817.188	567.188		1,96%	
LMCL Comm. V	0	50.000		0,17%	
Rec-Man & Co SCA	295.836	295.836		1,02%	
Vansteenkiste Luc	14.481	15.482		0,05%	
Cape-3 BVBA	0	4.200		0,01%	
De Moor Jan	1.201	1		0,00%	
Sous total	1.128.706	932.707		3,22%	
Sihold NV	745.105	745.105		2,58%	
Sous total	745.105	745.105		2,58%	
Debco NV	9.766	9.766		0,03%	
Sous total	9.766	9.766		0,03%	
Salfas Burg Maatschap	103.377	103.377		0,36%	
Sous total	103.377	103.377		0,36%	
AB Holding SPF SA	0	2.369		0,01%	
Lennart NV	216.175	0		0,00%	
Audhumla SA	84.351	0		0,00%	
Sous total	300.526	2.369		0,01%	
RNA SA	70.769	0		0,00%	
Sous total	70.769				
7 personnes physiques <1%	80.544	80.544		0,28%	
TOTAL		10677618	0	36,91%	0,00%

Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs.
Ajouter les sous-totaux puis terminer par les détenteurs seuls.
Les totaux, les "sous-totaux" et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction				
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument
TOTAL			(par rapport à toutes les dates d'échéance)	0	0,00%

Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (Droits de vote & Instruments financiers assimilés)	# de droits de vote	% de droits de vote
CALCULER	10.677.518	36,91%

11) Chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

Veuillez décrire ici ou joindre le schéma en annexe à votre envoi

Voir annexe

12) En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur cessera de détenir/détiendra à nouveau 0 droits de vote à partir du

13) Information supplémentaire

A) Obligations convertibles et droits à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis détenus					
Détenteur	Type d'instrument financier	Date d'échéance (DD/MM/YYYY)	Date ou délai d'exercice ou de conversion	Nombre	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice ou de conversion de l'instrument

B) Actions sans droit de vote	
Détenteur	Nombre

C) Remarques

Compagnie du Bois Sauvage SA (avec ses personnes et sociétés liées):

- passe d'une participation de 29,74% à 30,43% et franchit ainsi le seuil de 30%;
- se trouve dans les conditions de la dérogation prévue par l'article 52, §1er, 7° de l'arrêté royal OPA du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition;
- va aliéner tout ou partie des actions Recticel acquises afin de retomber sous le seuil de 30% dans les 12 mois suivant l'acquisition;
- va s'abstenir d'exercer les droits de vote attachés aux actions Recticel excédentaires.

Notification rectificative remplaçant la notification introduite le 30 septembre dernier.

Fait à

Le (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité

Signature



Annexe au point 11) du formulaire TR-1BE, Partie 1, concernant les chaînes de contrôle

1) Sous-groupe Compagnie du Bois Sauvage SA

Guy Paquot contrôle Fingaren SCA.

Fingaren SCA contrôle Entreprises et Chemins de Fer en Chine SA.

Entreprises et Chemins de Fer en Chine SA contrôle Compagnie du Bois Sauvage SA.

2) Sous-groupe Vean NV – Rec-Man & Co SCA

Luc Vansteenkiste contrôle Vean NV.

Luc Vansteenkiste contrôle LMCL Comm. V.

Jan De Moor contrôle Cape-3 BVBA.

Luc Vansteenkiste et Jan De Moor contrôlent Rec-Man Sàrl.

Rec-Man Sàrl contrôle Rec-Man & Co SCA.

3) Sous-groupe Sihold NV

Sihold NV est contrôlée par des personnes physiques souhaitant conserver l'anonymat.

4) Sous-groupe Debco NV

Debco NV est contrôlée par des personnes physiques souhaitant conserver l'anonymat.

5) Sous-groupe AB Holding SPF SA

AB Holding SPF SA est contrôlée par des personnes physiques souhaitant conserver l'anonymat.